



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.5/L.732/Corr.1
17 décembre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Dix-septième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 67 de l'ordre du jour

BAREME DES QUOTES PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Union des Républiques socialistes soviétiques : projet de résolution

1. Au premier alinéa du préambule, il convient de lire "résolution 14 A (I)".
2. Le début du deuxième alinéa du préambule doit être rédigé comme suit :
 "Confirmant les principes énoncés au paragraphe 13 de la section 2
du chapitre IX du rapport de la Commission préparatoire des Nations Unies,
adoptés sous la forme du paragraphe 3 de ladite résolution..."
